CERTIFICAT QUALIBAT

TRAITEMENT DE L'AMIANTE

Numéro AM750 **Valable du 12/01/2022 au 11/01/2027**

cofrac CERTIFICATION DE PRODUITS ET SERVICES

ACCREDITATION N°5-0545, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Situation administrative et juridique

Date de création : __/__/____
Forme juridique : SAS

Dénomination sociale : CARDEM - LYON

Capital : 2 146 192

4 RUE FOS SUR MER
PORT HERRIOT
69007 LYON 07

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC

Etablissement : Secondaire
Numéro Siret : 303 890 081 00126
Code NACE : 3831Z
Numéro caisse de congés payés :
Assurance Responsabilité travaux :

Téléphone : 04 37 37 42 37 **Fax :** 04 37 37 42 38
Portable : 06 21 56 38 73
Responsabilité légale :

Responsable Technique : BALDUINI JESSY

Assurance Responsabilité civile et environnementale :

Site internet : www.cardem.fr
Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024 **E-mail :** jessy.balduini@cardem.fr

Classification

	Effectif moyen	Tranche de classification	Chiffre d'affaires H.T.	Tranche de classification
Globale	82	EFF4	15 657 824	CA8
Dans l'activité	39	EFF3	356 820	CA2

Certification 1552 Traitement de l'amiante

Code / étape*	Secteur(s) d'activités (à titre informatif selon l'annexe C la norme NF X 46-011)	Date d'attribution	Date d'échéance
1552	Ouvrages extérieurs de bâtiment Ouvrages intérieurs de bâtiment Génie civil et terrains amiantifères Installations industrielles Matériels et équipements de transport Niveau d'empoussièrement : 3 - Date màj du D.U. : 08/12/2025	12/01/2022	11/01/2027

L'entité identifiée ci-dessus a été évaluée dans les conditions fixées par la norme NF X46-011 en vigueur et jugée conforme aux exigences de la norme NF X46-010 version 2012 : "Travaux de traitement de l'amiante - Référentiel technique pour la certification des entreprises" et en application des textes réglementaires suivants : Décret n°2012-639 du 4 mai 2012 modifié relatif aux risques d'exposition à l'amiante et Arrêté du 25 juillet 2022 fixant les conditions de certification des entreprises réalisant des travaux de retrait ou d'encapsulage d'amiante, de matériaux, d'équipements ou d'articles en contenant et les conditions d'accréditation des organismes certificateurs.
En conséquence de quoi il lui est délivré le présent certificat, établi conformément aux dispositions de la norme ISO/CEI/17065.

Edité le 27/01/2026

Le Président de la commission

Bertrand DECUIGNIERE

Le Président de Qualibat

Gérard SÉNIOR

Version 2025